



# LES CINQ NATIONS EN TERRITOIRE INDIEN 1828-1865

par Serge Noirsain

Version revue et agrandie d'une brochure publiée en 1994 par la CHAB  
Les cartes relatives au texte sont regroupées avec les illustrations

## Leur origine et leur « Grand Déplacement »

### LES CHOCTAWS (cartes 1 et 2)

Les Choctaws, les Chickasaws, les Creeks et les Séminoles appartenaient au groupe linguistique des Muskogees. John R. Swanton et Angie Debo pensent que le terme *Muskogee* signifiait probablement « marais » ou « terrain humide » dans les idiomes de ces tribus. Le mot anglais *creek* (petite rivière) s'inscrit de toute évidence dans cette étymologie<sup>1</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le territoire des Choctaws s'étendait entre la rive orientale du fleuve Mississippi et l'ouest de l'Alabama. Leurs trois groupes de villages se situaient respectivement en lisière des rivières Pearl, Tombigbee et Pascagoula. Ils vivaient de la chasse, de la pêche et d'une agriculture artisanale. Aucun chef suprême ne les gouvernait, mais leur Grand Conseil se réunissait quand il devait débattre d'une affaire concernant l'ensemble de la nation. Ce Grand Conseil se composait des chefs

<sup>1</sup> Debo, *Road to Disappearance*, p. 3.

(*mingos*) et des délégués des trois groupes de villages. La société choctaw se scindait en deux classes sociales formées chacune de six à huit clans. L'exogamie y était la règle en raison de la filiation matrilineaire des individus<sup>2</sup>.

Les Choctaws n'entrent en contact avec les Européens qu'en 1540. Les jésuites et les soudards d'Hernando de Soto récompensent leur gentillesse en les pillant et en les assassinant. Après une parenthèse de cent cinquante ans de paix, les Choctaws sont aspirés dans les conflits que se livrent les Français, les Espagnols et les Britanniques dans cette région. Entre 1786 et 1816, ces Indiens concluent, avec les Etats-Unis, des traités qui leur coûtent le quart méridional de leur territoire. La création des Etats du Mississippi en 1817 et de l'Alabama en 1819 ouvre les vannes d'une marée de colons. Certains s'installent carrément chez les Choctaws parce que la terre y est plus fertile. En dépit du pacifisme de ces Indiens, les « sauterelles » occidentales se comportent en conquérants et provoquent des incidents. En 1820, le Traité de Doak's Stand met les Choctaws dans l'obligation d'échanger 20.923 km<sup>2</sup> de leurs terres en Mississippi pour des terres d'une superficie double dans ce qui deviendra le Territoire Indien (Oklahoma). Cependant, le gouvernement américain ignore ou feint d'ignorer qu'il n'avait pas fait procéder au levé des terres qu'il leur destine et que trois mille fermiers blancs s'y trouvaient déjà. En 1825, les deux parties négocient le Traité de Washington qui reprend la proposition du précédent mais sur base d'un territoire dûment arpenté. Sur ces entrefaites, Andrew Jackson, un Sudiste de Caroline du Sud, accédait à la présidence des Etats-Unis. En décembre 1829, il annonce au Congrès sa décision de se débarrasser de tous les autochtones indiens<sup>3</sup>.

Après moult palabres, les Indiens ratifient le traité de Dancing Rabbitt Creek (1830) qui leur accorde la pleine propriété des terres que délimitait le précédent traité. Dans ses grandes lignes, celui-ci leur assurait un soutien financier et la protection militaire des Etats-Unis. Les interlocuteurs choctaws et américains se fixent un délai de trois ans pour exécuter ce traité<sup>4</sup>. En mars 1832, la première phase de leur déportation s'accomplit dans de terribles conditions en termes de transports et d'approvisionnement car le gouvernement fédéral les avait confiés à l'entreprise privée. Le 30 avril 1832, les 3.750 premiers déportés s'installent enfin sur leurs nouvelles terres. Comme cette opération s'était avérée aussi onéreuse que déplorable, le secrétaire à la Guerre charge l'armée de gérer les deux suivantes. En février 1833, six mille Choctaws déposent leur baluchon en Territoire Indien. Quoique la troisième phase de leur exode se terminât officiellement en novembre 1833, quatre à cinq mille Choctaws rejoignirent leurs frères dans l'Ouest entre 1833 et 1847. La recette de la vente de la vente de leurs terres en Mississippi rapporta plus de huit millions de dollars au Trésor américain. Les Indiens n'en perçurent que trois dont le gouvernement déduira diverses taxes<sup>5</sup>.

La rapidité du redressement économique des Choctaws trouve son origine dans l'orientation qu'ils donnèrent à leur culture bien avant leur expulsion dans l'Ouest. Avec les intérêts des annuités que leur rapporte le traité de Fort Stephens (1816), ils investissent dans la promotion de l'enseignement. Le missionnaire Cyrus Kingsbury ouvre leur première école en 1818 et, sept ans plus tard, le colonel Richard Johnson fonde l'Académie Choctaw qui accueille très vite une centaine de pupilles indiens. Comme ceux-ci achoppent sur les manuels rédigés en anglais, Samuel Worcester et les

<sup>2</sup> Mc Kee, *Choctaws*, pp. 13-21.

<sup>3</sup> Jordan, *Choctaw Colonization in Oklahoma*, pp. 16-26.

<sup>4</sup> Jordan, *Choctaw Colonization in Oklahoma*, pp. 22-26.

<sup>5</sup> Mc Kee, *Choctaws*, pp. 42-51 ; Jordan, *Choctaw Colonization in Oklahoma*, pp. 22-31. DeRosier, *The Removal of the Choctaw Indians*.

révérends John Fleming et James Perryman (un sang-mêlé), dissèquent la sémantique choctaw (le muskogee) pour lui donner une forme scripturale. En 1835, ils publient « *The Child's Book* ». Sa première page présente l'alphabet qu'ils venaient de concevoir pour le muskogee. Pour y arriver, ils supprimèrent d'abord les lettres B, C, D, G, J, Q, R, V, X et Z de l'alphabet anglais, qui ne correspondaient à aucune sonorité de cet idiome. Ensuite, Perryman créa deux formes du A et du U ainsi que deux nouveaux signes reproduisant les sons « Ts » et « Iu »<sup>6</sup>. La mise en circulation d'ouvrages scolaires écrits en muskogee déverrouillait désormais la culture livresque aux Choctaws, aux Chickasaws et aux Creeks qui ne connaissaient pas l'Anglais. En 1836, onze écoles bâties en Territoire Indien enseignaient déjà à 238 enfants. L'évolution fulgurante des Choctaws, en moins d'une décennie, résultait de la forte impulsion donnée à la scolarisation des enfants dès leur plus jeune âge. En 1860, neuf institutions dont l'Académie Armstrong est la plus célèbre et une kyrielle d'écoles locales enregistraient une population de neuf cents élèves. Les matières enseignées suivaient un programme identique à celui des institutions américaines. Si l'anglais y était la langue véhiculaire, il y était néanmoins fait un usage intensif des manuels publiés en muskogee. Les fonctions publiques qu'occupent les Choctaws (bureaux de poste et de télégraphe etc.) et leurs entreprises commerciales témoignent de l'évidente ascension de leur industrielle nation<sup>7</sup>.

La découverte d'or en Californie favorisa ce boum économique. Le flux des prospecteurs traça, au travers du territoire choctaw, trois grands axes routiers que desservaient douze relais de diligences. L'apport de cette clientèle joua un rôle prépondérant dans l'essor de ce peuple. L'exportation de sa production agricole par le fleuve Mississippi et l'Arkansas River en fut l'un des points forts. Le sang-mêlé Robert Jones était du reste l'une des grandes figures de ce marché fluvial. En plus d'une plantation occupant plus de deux cents esclaves noirs, il avait acquis deux vapeurs fluviaux pour exporter sa marchandise via La Nouvelle-Orléans, Vicksburg et Natchez<sup>8</sup>. Peu de Choctaws possédaient des esclaves noirs quand ils se trouvaient en Mississippi ; la croissance de leur agriculture en Territoire Indien les poussa à s'en procurer davantage. Le recensement national de 1860 répertorie 2.400 esclaves noirs dans la nation choctaw. Ceux-ci appartiennent à 385 familles dont les dix plus fortunées s'en partagent 640. La communauté choctaw compte plus de 14% d'esclaves et elle se révèle aussi intraitable que les Sudistes dans la pratique de cette institution. En 1836, leur Grand Conseil expulsa de leur territoire tous les abolitionnistes et, en mars 1841, il met les Noirs libres en demeure d'évacuer son territoire, sous peine de retomber en esclavage<sup>9</sup>.

L'occidentalisation des Choctaws éroda-t-elle leur âme indienne ? Leurs réactions vis-à-vis de leur Constitution de Skullyville démontrent le contraire. Promulguée en 1857, celle-ci visait à aligner leurs structures sociales et politiques sur celles des Etats-Unis, dans la lointaine perspective d'accéder au statut de Territoire organisé, le stade précédant le statut d'Etat. Dans la structure fédérale américaine, le « Territoire » était une entité administrative dotée d'un nom propre et de frontières déterminées par le

<sup>6</sup> Pilling, *Bibliography of the Muskogean Languages*, pp. 34-35 ; Logsdon, *Oklahoma First Book*.

<sup>7</sup> Debo, *Rise and Fall of the Choctaw*, p. 59 ; Bonnifield, *Choctaw Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 390-91.

<sup>8</sup> Wright, *Early Navigation and Commerce Along the Arkansas and Red Rivers in Oklahoma*, p. 82 ; Foreman, *The California Overland Mail Route through Oklahoma*, p. 300.

<sup>9</sup> Doran, *Population in Indian Territory*, p. 495-96 ; Bonnifield, *Choctaw Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 391-93 ; Abel, *Indian as Slaveholder*, p. 24 ; Whipple, *Relations of the American Board of Commissioners for Foreign Missions to Slavery*, pp. 91-92, 203-37, 243-47.

Congrès. Le statut d'un « Territoire » variait selon qu'il était « non organisé » ou « organisé ». Un « Territoire organisé » était administré par un gouverneur nommé par Washington et par une assemblée élue par la population locale, pour autant qu'elle compte au moins 60.000 habitants.

Le contenu de la Constitution de Skulyville (1857) heurte aussitôt l'opinion publique choctaw qui ressent cette démarche comme une tentative d'exorciser ses coutumes tribales. Le débat dérive très vite dans des actes de violence entre progressistes et conservateurs. Les historiens Grant Foreman, Muriel Wright et Angie Debo accordèrent une attention particulière à l'histoire et à l'évolution des Cinq Nations Civilisées. Tous les trois soulignent le sentiment de dérédiction que ressentirent les Choctaws à la lecture de la Constitution de Skulyville. La réaction négative de ces Indiens vérifiait leur volonté de protéger leur système tribal qui désignait un chef pour chaque district<sup>10</sup>.

Les auteurs de cette Constitution révisent leur copie et celle dont ils accouchent en 1860 apaise les passions. La nouvelle version confère une certaine modernité à l'ancienne répartition des pouvoirs des chefs et des deux assemblées politiques. Tout en respectant les points fondamentaux de la tradition choctaw, ce texte avait au moins le mérite de lui insuffler une rigueur qui le protégeait des dérives de ses chefs coutumiers. Néanmoins, jusqu'au déclenchement de la guerre civile, les principaux chefs choctaws et chickasaws unirent leurs efforts pour conquérir une place au Congrès fédéral. Le 12 juillet 1861, le Grand Conseil des Choctaws n'étonna donc personne en proclamant son alliance avec la Confédération.

### LES CHICKASAWS (cartes 1 et 3)

Hernando de Soto et un triste lot de ruffians et de jésuites sont les premiers Européens que rencontrent les Chickasaws en 1540. Les expéditions de Jacques Marquette, en 1673, et de Cavalier de la Salle, neuf ans plus tard, reçoivent un meilleur accueil parce qu'ils offrent des présents et n'imposent pas la foi catholique. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Chickasaws ne comptaient guère plus de cinq mille individus. Les ethnologues pensent qu'à l'origine, ils formaient un seul peuple avec les Choctaws. Ces deux nations partagent d'incontestables affinités. Leurs deux idiomes sont presque identiques et puisent leurs racines dans le muskogee. Le pacifisme des Choctaws tranche avec le bellicisme des Chickasaws qui razzient sporadiquement les autres ethnies. Les Choctaws et les Chickasaws sont en symbiose en termes d'organisation tribale, d'exploitation de leurs terres, d'habitat et de modes vestimentaires. De plus, ils ont la même conception de la répartition des pouvoirs entre les chefs et le Grand Conseil. Leur domaine territorial embrasse le Tennessee occidental, le Mississippi septentrional et le nord-ouest de l'Alabama<sup>11</sup>.

Comme les Chickasaws contrôlent les hauteurs qui dominent le trafic fluvial sur le fleuve Mississippi, les Français, les Espagnols et les Britanniques se disputent leurs faveurs pour mieux s'implanter dans cette région. Malheureusement pour ces Indiens,

<sup>10</sup> Bonnifield, *Choctaw Nation*, pp. 393-402 ; Debo, *Rise and Fall of the Choctaw*, p. 75 ; Foreman, *The Five Civilized Tribes*, pp. 90-91 ; *Acts and Resolutions of the General Council of the Choctaw Nation for the Year 1859*, *The Times Office*, 1860, in Bonnifield, « Choctaw Nation » p. 395 ; Wright, *Historical Spots in the Vicinity of Tuskahome*, p. 29 ; Knight, *Fifty Years of Choctaw Law, 1834 to 1884*, p. 77 ; Wright, *Brief Outline of the Choctaw and Chickasaw Nations in the Indian Territory, 1820 to 1860*, p. 411.

<sup>11</sup> Gibson, *Chickasaw*, pp. 13-21 ; Steacy, *Chickasaw Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 52-55 ; Graebner, *Provincial Indian Society in Oklahoma*, pp. 331-32, 336-37 ; Hitchcock, *Traveler in Indian Territory*, p. 199 ; Swanton, *Social and Religious Beliefs and Usages of the Chickasaw Indians*, pp. 191-98, 203, 216-19, 228-29, 231-33, 242, 247-48, 258, 261 ; Hale & Gibson, *The Chickasaw*, pp. 13-37.

les Blancs les mêlent à leurs querelles. Acquis à la Grande-Bretagne, ils combattent les Américains durant leur première guerre d'Indépendance. La victoire de ces derniers accule les Chickasaws au Traité d'Hopewell (1786) qui les force à reconnaître la souveraineté de leurs anciens adversaires. En 1801 s'esquissent les premières expressions de l'expansionnisme américain. Pour quelques centaines de dollars de pacotilles, les chefs chickasaws concèdent aux Etats-Unis le droit de tracer une route commerciale sur leur sol. Peu après l'acquisition de la Louisiane, le président Thomas Jefferson propose aux Chickasaws de leur échanger leur patrimoine territorial en Mississippi pour de nouvelles terres dans l'Ouest. A leur refus catégorique, le président oppose la ruse. Il multiplie les comptoirs sur leur sol et recommande à ses agents « *de les inciter et spécialement leurs chefs, à s'endetter au-delà de leurs moyens. Lorsqu'ils se trouveront dans cette situation, ils devront se défaire d'une partie de leur domaine territorial pour rembourser leurs dettes* ». C'est ce qui se produit en 1805. Pour 20.000 \$ de pacotille les Chickasaws vendent l'enclave qui leur appartient au nord du fleuve Tennessee. Le Trésor fédéral retiendra les six dixièmes de cette somme pour apurer leurs créances.

La multiplicité des contacts entre Chickasaws et Occidentaux engendra des sang-mêlé qui se hissèrent peu à peu aux premiers plans de leur nation tandis qu'en coulisse, les agents gouvernementaux les corrompaient. Les manipulations dont ils sont l'objet aboutissent aux traités de 1805, 1816 et 1818 qui contraignent les Chickasaws à aliéner une partie de leurs terres en Tennessee, en Alabama et en Tennessee. En contrepartie, ils glanent une annuité de 20.000 \$, payable pendant quinze ans<sup>12</sup>. Pendant que les trafiquants gangrènent les chefs chickasaws, des missionnaires distillent chez eux un produit tout aussi frelaté: la prétendue supériorité de la foi chrétienne sur les autres croyances. L'*Indian Civilization Act*, que le Congrès ratifie en 1819, ouvre un crédit de 10.000 \$ aux missions disposées à bâtir des établissements scolaires dans les nations indiennes. En 1820, les presbytériens fondent la première école chickasaw. La plus importante, la Monroë School, se profile en 1824. La stature de cette institution impressionne le Grand Conseil chickasaw qui décide de lui allouer 5.000 \$ pour s'agrandir et une annuité de 2.500 \$ pour ses frais de fonctionnement. Si les familles et les chefs apprécient les cours pratiques et techniques qu'enseignent les pasteurs et leurs acolytes, ils ne sont guère dupes des longues prêches que ceux-ci infligent à leurs enfants<sup>13</sup>.

Nous avons vu pourquoi et comment la création des Etats du Mississippi et de l'Alabama précipita l'expulsion des Choctaws. Un processus identique frappe les Chickasaws. L'acte d'expulsion du président Andrew Jackson (1830) s'applique à tous les Indiens du Sud-Est et ne leur laisse que la faculté de négocier leur évacuation dans les moins mauvaises conditions. Au cours de la même année, les Chickasaws signent le Traité de Franklin qui spécifie les modalités de leur transfert dans l'Ouest. En échange de ce qui leur restait en Mississippi, cet acte les autorise à choisir eux-mêmes un nouveau domaine territorial dans l'Ouest. En outre, Washington s'engage à leur verser une annuité de 15.000 \$ pendant vingt ans et à prendre à sa charge les frais de leur déménagement ainsi que leur approvisionnement durant l'année qui suivra leur transfert. Le traité alloue 260 hectares de terres arables à chaque famille et 130 hectares à chaque homme célibataire. Une délégation de Chickasaws se rend alors en Territoire

<sup>12</sup> Gibson, *Chickasaws*, pp. 39-45 ; Clark, *Chickasaw Colonization in Oklahoma*, pp. 44-48 ; Roff, *Early Days in the Chickasaw Nation*, pp. 169-96 ; Jennings, *Chickasaws and Earlier Indian Cultures of Northeast Mississippi*, pp. 155-226.

<sup>13</sup> Gibson, *Chickasaw*, pp. 44-46; Hale & Gibson : *The Chickasaw*, pp. 51-60.

Indien. Son climat les rebute et ils demandent que le gouvernement américain leur achète des terres au Mexique. A cette époque, ce pays possède encore les grands espaces compris entre le Pacifique et la Louisiane. Le président américain refuse et la situation se bloque.

Du point de vue juridique, le Traité de Franklin devenait caduque si Washington refusait aux Chickasaws les terres qu'ils avaient choisies. La présidence s'énerve et les menace de suspendre le paiement de leurs annuités s'ils ne s'exécutent pas sur-le-champ. De nouvelles tractations aboutissent au Traité de Pontotoc qui habilite le gouvernement américain à morceler le territoire des Chickasaws. Les Affaires indiennes procèdent à un découpage qui accorde à chaque famille chickasaw un lopin de terre arable et met en vente les terres non dévolues. L'opération rapporte 3.300.000 \$ au Trésor fédéral. Acculés au départ, les Chickasaws négocient l'occupation de l'ouest et du centre du district réservé aux Choctaws en Territoire Indien. Cette transaction leur coûte 530.000 \$. Pendant ce temps, de l'autre côté du Mississippi, des hordes de pionniers et de spéculateurs les harcèlent pour leur extorquer leurs biens à des prix dérisoires. Des provocateurs assassinent même un chef chickasaw dans l'intention de susciter des troubles qui justifieraient l'intervention de l'armée. Les Chickasaws comprennent la manœuvre, serrent les dents et ne réagissent pas<sup>14</sup>.

Un premier contingent de Chickasaws prend la route en juillet 1837 et, un mois plus tard, déboule sur le sol des Choctaws. Fin 1837, les agents fédéraux recensent 4.000 Chickasaws en Territoire Indien et considèrent que leur transfert est terminé. De 1838 à 1844, plusieurs centaines de Chickasaws accompagnés de leurs esclaves émigrent encore dans l'Ouest. Certains d'entre eux reviendront en Mississippi pour y vendre leurs biens dans de meilleures conditions. Beaucoup réinvestissent ces fonds dans l'achat d'esclaves noirs qu'ils emmènent avec eux dans l'Ouest. Dans l'ensemble, la « Piste des Larmes » des Chickasaws se déroula moins péniblement que celles des autres nations indiennes parce qu'ils étaient moins nombreux et que la saison était plus appropriée. La variole qu'ils affrontèrent pendant leur voyage faucha tout de même plus de cinq cents des leurs, soit 10% de leur population initiale. Le département de la Guerre chargea le major Ethan Hitchcock d'enquêter sur cette débâcle. Contre toute attente, cet officier ne craignit pas de stigmatiser la corruption dont pâtirent les Indiens dans la conclusion de contrats avec le secteur privé. Il découvrit que quelques entreprises facturèrent aux Chickasaws pour 200.000 \$ de vivres avariés et pour 700.000 \$ de denrées jamais fournies. Lorsqu'en 1841 le Congrès requiert de plus amples informations, le secrétaire à la Guerre John Spencer réplique sans sourciller que quelqu'un avait égaré le dossier. Douze ans plus tard, le Congrès charge une nouvelle commission de reprendre l'enquête et ses conclusions rejoignent celles du major Hitchcock. En 1887, la Cour Suprême accorda aux Chickasaws un dédit de 240 \$ (sic)<sup>15</sup>.

La cohabitation des Choctaws et des Chickasaws dans le même district se détériore très vite parce qu'elle suscite des frustrations. Selon le Traité de Doaksville (janvier 1837), les Chickasaws devaient se tenir dans l'ouest du district choctaw en Territoire Indien. Ils n'en font rien et s'agglutinent dans des camps de réfugiés, ils ressentent mal leur dépendance vis-à-vis de ceux dont ils sont une composante minoritaire. Le malaise s'accroît à propos des annuités que le gouvernement fédéral verse aux deux nations. En

<sup>14</sup> Gibson, *Chickasaw*, pp. 46-49 ; Clark, *Chickasaw Colonization in Oklahoma*, pp. 48-56 ; Silver, *Land Speculation Profits in the Chickasaw Cession*, pp. 84-92.

<sup>15</sup> Gibson, *Chickasaw*, p. 59 ; Hitchcock, *A Traveler in Indian Territory*, (passim) ; Thoburn, *Centennial of the Chickasaw Migration*, pp. 387-91 ; Hale & Gibson : *The Chickasaw*, pp. 61-76.

raison de leur infériorité numérique, le revenu des Chickasaws, par tête d'habitant, est quatre fois supérieur à celui des Choctaws. Les Chickasaws ne cherchent donc pas à s'intégrer dans la vie active d'une société qu'ils ne maîtrisent pas. Une autre raison les retient de s'aventurer plus à l'Ouest: l'hostilité des Comanches et des Kiowas. L'agression d'un convoi d'émigrants, par des Comanches, aux abords de la Washita River, a un effet concomitant sur le problème choctaw-chickasaw. Le 23 avril 1841, un détachement de l'armée fédérale entame la construction de Fort Washita dans la zone perturbée par les Comanches et leurs alliés kiowas<sup>16</sup>. Leur sécurité désormais affirmée, les Chickasaws amorcent leur mouvement vers l'ouest du district choctaw. En 1844, seulement 25% d'entre eux s'y étaient fixés avec succès.

### LES CREEKS (cartes 1 et 4)

Les Creeks ne formaient pas une nation homogène, mais une confédération de tribus vivant dans des villages fortifiés. Cette nation appartenait au groupe linguistique des Muskogees dont certains clans usaient de langues vernaculaires. Cette confédération opposait deux factions: les Upper Creeks de l'Alabama et les Lower Creeks de Géorgie. Leurs différends dataient de bien avant l'arrivée des Blancs, mais ceux-ci les aggravèrent. Progressistes, les Lower Creeks amalgamèrent ce qui leur convenait dans les cultures anglo-saxonne et hispanique. Par contre, les Ayatollahs des Upper Creeks maintenaient leurs gens dans un hermétisme agressif. Le fonctionnement à deux vitesses de cette confédération indienne mena ses deux factions à traiter séparément avec leurs nouveaux interlocuteurs<sup>17</sup>. C'est ainsi que les traités de 1802 et de 1805 amputèrent leur domaine territorial des sections situées entre les rivières Oconee et Ockmulgee. Lorsqu'en 1812, débute la guerre entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, le chef Tecumseh use de son aura auprès des conservateurs creeks pour rallier les Upper Creeks aux Britanniques. En réaction, les Lower Creeks entrent dans le conflit aux côtés des Américains. Pour longtemps, les Creeks deviendront les pires ennemis d'eux-mêmes. La guerre anglo-américaine en engendra une autre, celle des Red Sticks<sup>18</sup>. En août 1814, le général et futur président Andrew Jackson règle le problème creek en couchant plus de mille d'entre eux sur le champ de bataille d'Horseshoe Bend. Fort du pouvoir que lui confère son succès militaire, il impose le Traité de Fort Jackson non seulement à ceux qu'il venait de vaincre, mais aussi à ses alliés, les Lower Creeks. Ce traité contraignit les Creeks à céder la majeure partie de leurs terres en Alabama et en Géorgie. De 25.000 à 30.000 Creeks résidaient en Géorgie à cette époque. Ceux-ci l'ignoraient encore, mais le Traité de Fort Jackson ne s'avérait qu'une mesure transitoire. La défaite des Upper Creeks en 1814 avait fait sourdre, entre les deux factions, une haine qu'un calme apparent occulta jusqu'en 1825<sup>19</sup>.

Le métis William McIntosh avait la haute main sur les Lower Creeks progressistes. En 1825, il signa le Traité d'Indian Springs qui scella la cession du reste du domaine

<sup>16</sup> Hiemstra, *Choctaws & Chickasaws*, pp. 33-40 ; Bonfield, *Choctaw Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 386-87 ; Litton, *Negotiations Leading to the Choctaw-Chickasaw Agreement*, pp. 412-27 ; Kappler, *Indian Affairs, Laws and Treaties*, vol. II, pp. 652-53.

<sup>17</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 37-71 ; Green, *The Creeks*, pp. 13-25 ; Morton, *Early History of the Creek Indians*, pp. 17-22 ; Taylor & Sturdivant, *Indiens d'Amérique du Nord*, p. 25.

<sup>18</sup> Surnom que les Américains donnèrent aux Upper Creeks parce qu'ils manifestaient leur état de guerre en plantant une haute perche peinte en rouge (red stick) au centre de leur village voir Garbarino, *The Seminoles*, p. 49.

<sup>19</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 72-88 ; Green, *The Creeks*, pp. 27-63 ; DuChateau, *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 290-91 ; Savage, *Creek Colonization in Oklahoma*, pp. 34-39 ; Wright, *Guide to the Indian Tribes of Oklahoma*, pp. 129-135 ; Foreman, *Five Civilized Tribes*, pp. 211-16.

territorial creek en Géorgie et en Alabama en échange de 25.000 \$ et de nouvelles terres en Oklahoma. Deux mois plus tard, un commando d'intégristes creeks l'assassinait pour cette trahison. Opothleyahola était le cerveau de ce complot. Ce « pape » du conservatisme vouait aux gémonies la culture occidentale et ses adeptes indiens. Son intégrisme ne l'empêcha cependant pas d'envoyer ses fils dans une école américaine pour apprendre à mieux gérer sa fortune en terres, en bétail et en esclaves noirs<sup>20</sup>.

L'effervescence que cause la subreptice ratification du traité d'Indian Springs par le sang-mêlé McIntosh inquiète le gouvernement américain. Appréhendant une nouvelle révolte, il accepte d'en renégocier les termes. Sur ces entrefaites, les progressistes de McIntosh entament leur migration vers l'Ouest. Un premier contingent débarque à Fort Gibson en février 1828 et, à l'échéance de l'année suivante, 2.300 Lower Creeks s'étaient déjà installés en Territoire Indien. Tenailé par un gouvernement américain de plus en plus menaçant, Opothleyahola adhère au Traité de Washington en 1832, cette fois avec l'assentiment de son Grand Conseil. En substance, ce traité ne leur allouait que du bois de rallonge par rapport à celui d'Indian Springs. Durant les trois années qui suivent, les Upper Creeks laissent pourrir l'accord signé par Opothleyahola. Des clashes de plus en plus nombreux éclatent entre ces Indiens et des colons trop pressés. Pour que ces accrochages ne se muent pas en conflit, le Congrès ordonne au général Winfield Scott de restaurer l'ordre dans cette région et d'y accélérer l'expulsion des Creeks.

Leur exode les jette sur de misérables pistes en plein hiver et ceux qui y survivent ne parviennent à destination qu'au printemps 1837. Suivant les sources, le nombre de déportés creeks varie de 15.000 à 22.000 individus y compris les 3.500 qui décédèrent d'épuisement durant leur périple<sup>21</sup>. Ayant accaparé les meilleures terres depuis dix ans, les Lower Creeks avaient prospéré et érigé un mode de gouvernement reconnu par les Etats-Unis en 1833. La branche conservatrice creek allait payer cher la résistance de ses intégristes. Appauvris et malades, les Upper Creeks eurent à passer sous les fourches caudines de leurs antagonistes et de leurs institutions. Les deux pôles du peuple creek n'avaient jamais été à ce point antinomique. Sur son nouveau territoire, ses deux courants de pensée étaient désormais condamnés à fusionner.

Le fonctionnement de la société coutumière creek reposait sur le clan et le village. Exogame, le clan primait sur les liens familiaux. On distingue deux types de clans: les blancs et les rouges. Les premiers géraient les affaires civiles tandis que les seconds se chargeaient de la conduite de la guerre. La couleur du clan déterminait donc les fonctions qu'assumaient ses principaux représentants. Le chef du village (*mikko*) exerçait son autorité avec l'appui d'un conseil des chefs subalternes. De commun accord, ils désignaient les gestionnaires des fonctions inhérentes à la couleur de leur clan. L'ensemble des villages obéissait aux injonctions du Grand Conseil de la confédération. Celui-ci se composait de tous les chefs de villages. Les Creeks pratiquaient la polygamie parce qu'elle accroissait leur démographie et leur puissance militaire. Leur forte régression démographique, constatée en 1860, résultait de leurs conflits mais aussi de l'interdiction de la polygamie par les missionnaires<sup>22</sup>.

<sup>20</sup> Meserve, *Chief Opothleyahola*, pp. 439-45.

<sup>21</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 88-107 ; Green, *The Creeks*, pp. 65-83 ; Savage, *Creek Colonization*, pp. 39-41 ; Doran, *Population in Indian Territory*, pp. 495-98. Pour plus de détails, voir Foreman, *Indian Removal*, Norman, 1932.

<sup>22</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 108-41 ; Green, *The Creeks*, pp. 85-89 ; Allen, *Development of Laws and Legal Institutions among the Creek Indians*, pp. 2-3, DuChateau, *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 305-306.

L'adaptation de l'alphabet anglais à la langue muskogee, par Fleming et Perryman, ouvrit à la culture creek des horizons auxquels sa tradition orale n'avait pas la capacité de prétendre. Dès 1850, l'école technique d'Ashbury enregistrait une quarantaine d'élèves. Huit ans plus tard, l'école de Tallahassee en attirait plus d'une centaine. En 1856, les Creeks utilisent leurs annuités pour bâtir quatorze établissements scolaires laïcs dont la moitié recruta très vite plusieurs centaines de jeunes gens<sup>23</sup>. Arrivés les derniers en Oklahoma, les Upper Creeks se retirèrent dans le sud de leur nouvelle patrie pour se tenir à l'écart des sang-mêlé. Dans la gestion des terres, deux philosophies économiques se côtoient sans se nuire et avec un égal succès. Les progressistes cultivent individuellement leurs propres parcelles tandis que les autres optent pour un système communautaire. Dans les deux camps, des fortunes se bâtissent en moins d'une décennie. Certains cas nous laissent perplexes, notamment celui d'Opothleyahola. Ce pourfendeur de la culture occidentale devint l'homme le plus riche de sa nation. On peut donc se demander si l'économie communautaire des Creeks conservateurs ne se fourvoya pas dans une sorte de nomenclatura?<sup>24</sup>

Quel que soit le nombre de leurs partisans, les deux factions disposaient d'une représentation paritaire au niveau des plus hautes fonctions. Dans chaque faction, les hommes éalisaient un chef principal et son adjoint. Le plus âgé des deux chefs principaux assumait la fonction de chef suprême. Chaque village élisait son chef et son adjoint. Ceux-ci et les deux chefs principaux formaient le Grand Conseil qui se réunissait annuellement. Comme rien n'avance lorsque les décisions dépendent de trop de monde, ils réduisent leur Grand Conseil à cinq cents membres en 1855 et créent la fonction de trésorier. Dans chaque village, quatre ou cinq personnes se chargent de faire respecter les décisions du Grand Conseil. Au sein des deux partis, un comité directeur décide des options politiques et économiques à suivre. Ces institutions achoppaient cependant sur un archaïsme: si la transcription des actes s'effectuait en muskogee, les motions votées relevaient de la tradition orale. Pour remédier à cette impéritie, le Grand Conseil entérine une Constitution écrite qui réduit le nombre de postes légaux à un chef principal et son adjoint dans chaque section et à un porte-parole. Leur élection, tous les quatre ans, supprime dès lors les chefferies héréditaires. Lorsque les chefs le jugent nécessaire, tous les citoyens sont tenus de participer à des travaux d'intérêt général<sup>25</sup>.

Les abolitionnistes étaient interdits de séjour dans la nation. Celle-ci pratiquait l'esclavage depuis des temps immémoriaux et avait emmené tous ses Noirs avec elle. En 1860, la population creek comptait 9,5 % d'esclaves noirs. Une loi creek de 1824 est très révélatrice du statut réservé à ses Noirs: « *Si un nègre tue un Indien, il sera exécuté. Si un Indien tue un nègre, il en paiera le prix à son propriétaire* ». Cette citation respecte les minuscules et les majuscules attribuées aux mots « nègre » et « indien ». Sous la pression de ses partenaires commerciaux sudistes, le Grand Conseil édicte son premier code sur l'esclavage le 8 mai 1859. Il est néanmoins plus laxiste que ceux du Sud. Si l'enfant issu d'un Noir et d'une Creek peut prétendre à la citoyenneté, l'union

<sup>23</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 120-21 ; Foreman, *Five Civilized Tribes*, pp. 206-208 ; DuChateau, *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 311-15 ; Wright, *Guide to Indian Tribes*, p. 137 ; Thoburn & Wright, *Oklahoma, A History*, pp. 298, 315-21.

<sup>24</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 110-20, 123-24 ; Foreman, *Five Civilized Tribes*, pp. 184-86, 199-201, 216 ; DuChateau, *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 292-93, 306-10 ; Wright, *Guide to Indian Tribes*, p. 129, 135-137 ; Thoburn & Wright, *Oklahoma, A History*, pp. 298, 315-21.

<sup>25</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 294-97 ; Foreman, *Five Civilized Tribes*, pp. 210, 216, 218 ; DuChateau, *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 294-97 ; Wright, *Guide to Indian Tribes*, p. 136.

d'un Creek et d'une Noire est condamnée. Cette nuance s'explique par la primauté donnée à la filiation matrilineaire, comme dans la religion hébraïque.

En général, les Creeks ne soumettent pas leurs Noirs à un travail forcené. Dès qu'ils avaient terminé leurs tâches, ceux-ci pouvaient vaquer à leurs occupations et même effectuer des travaux qui leur permettaient parfois de négocier leur affranchissement. Le nombre d'affranchis n'apparaît pas dans le recensement de 1860 mais, si l'on considère les mesures prises à leur égard le 1<sup>er</sup> mars 1861, il devait correspondre à une proportion sensible de la population creek. Influencés par leurs voisins sudistes, les sang-mêlé édictent une loi expulsant tous les Noirs libres de leur district. En 1860, 267 familles creeks possédaient les quelque quinze cents esclaves noirs de leur nation. Une dizaine de ces familles s'en partageaient le quart. Avec sa centaine d'esclaves noirs, c'est Opothleyahola, le futur partisan du Nord, qui en possédait le plus<sup>26</sup>.

L'extrême étirement du territoire creek exposait sa population aux raids des tribus des Plaines. Des Creeks et de Séminoles entreprirent d'y cultiver les terres inoccupées entre les deux branches de la Canadian River. Or, les Osages, les Kiowas, les Comanches, les Wichitas et les Pawnees considéraient cette région comme leur pré carré en termes de terrain de chasse. Leurs raids se raréfient en 1835 quand le gouvernement américain installa des Delawares, des Shawnees, des Quapaws et des Kickapoos dans ce qui devint le « District loué ». L'intitulé de ce district exige quelques explications. Les Indiens Choctaws occupaient la partie méridionale du Territoire Indien depuis 1833 et les Chickasaws depuis 1837. En juin 1855, ils négocièrent avec le gouvernement américain un traité par lequel ils lui louaient une parcelle de leur domaine, comprise entre la rivière Canadian et la rivière Rouge. Pour cette location à durée indéterminée, les Choctaws et les Chickasaws percurent respectivement 600.000 et 200.000 dollars. C'est sur cette parcelle, désignée sous le nom de *Leased District* (District loué), que le gouvernement américain prévoyait de regrouper les restes des tribus du Kansas, du Missouri et des Etats voisins, ainsi que les Delawares, les Shawnees et les Kickapoos qui squattaient le Territoire Indien. Dans la pensée des autorités fédérales, ce district devait servir de dépotoir pour les Indiens dont plus personne ne tolérait le voisinage<sup>27</sup>.

## LES SEMINOLES (carte 1)

Cette nation indienne ne doit son existence qu'à des caprices de l'histoire. Aucune barrière naturelle ne séparant l'Alabama de la Floride, des bandes de Creeks la franchissent inconsciemment au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Leurs mœurs belliqueuses les imposent sans difficulté aux autochtones de Floride. Ceux-ci, les Hitchitis, Mikosukis et Yuchis, s'expriment dans des langues vernaculaires apparentées au muskogee. En 1763, l'Espagne cède la Floride à la Grande-Bretagne en contrepartie de la restitution, par cette dernière, de Cuba. Ce changement politique accroît la colonisation et multiplie les relations entre Indiens et Blancs. De 1763 à 1783, les autochtones et allochtones indiens de Floride se forment une nouvelle identité en dépit de leurs composantes hétérogènes. Les Séminoles sont nés. Le terme *séminoli*, sous lequel ils se désignaient, signifie

<sup>26</sup> Debo, *Road to Disappearance*, p. 298 ; Foreman, *Five Civilized Tribes*, pp. 207-208, 213-15 ; ; Halliburton, *Black Slavery in Creek Nation*, pp. 298-314 ; DuChateau, *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, pp. 310-11 ; Thoburn & Wright, *Oklahoma, A History*, p. 298 ; Abel, *Indian as Slaveholder*, pp. 20, 23, 59-61.

<sup>27</sup> Debo, *Road to Disappearance*, pp. 133-38 ; Foreman, *Five Civilized Tribes*, pp. 131-32, 143, 187 ; DuChateau, *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, p. 304 ; Wright, *Guide to Indian Tribes*, p. 138 ; Abel, *American Indian as Slaveholder and Secessionist*, pp. 52-56, 63, 67, 96, 179, 199, 285-86, 297, 340, 349.

dissidents en muskogee. Les croyances religieuses des Séminoles différaient peu de celles des Creeks puisque la majorité d'entre eux en était issue.

L'environnement politique des Séminoles se détériore en 1783 lorsque le Traité de Paris rétrocède la Floride à l'Espagne. Le laxisme des autorités hispaniques encourage les Américains à y exploiter de vastes terres en friche avec leurs esclaves noirs. De plus en plus nombreux, les squatters américains supportent mal l'accueil que les Séminoles réservent aux esclaves fugitifs. L'afflux d'une nouvelle vague d'émigrés creeks transforme ces heurts en une situation explosive. Nous avons vu que le Traité de Fort Jackson mit un terme à la guerre entre d'une part les Upper Creeks et, d'autre part, les Américains et leurs alliés Lower Creeks. Comme ce traité déposait tous les Creeks des deux tiers de leurs terres, des milliers d'entre eux passèrent en Floride pour échapper à la tutelle américaine. Ces exilés sont si nombreux qu'ils triplent rapidement la population séminole. La haine que leur inspirent les institutions occidentales durcit leurs relations avec les colons. En s'installant en Floride, les Upper Creeks doivent renoncer à l'esclavage des Noirs parce que les Séminoles avaient évolué différemment. Des Nègres marrons<sup>28</sup> deviennent peu à peu la composante incontournable de leurs tribus et les mariages mixtes se multiplient. Ce sera le détonateur des trois guerres séminoles<sup>29</sup>.

La première se résume à des escarmouches entre les Séminoles et la milice américaine. Sans aucune considération pour le pouvoir local espagnol, celle-ci pénètre en Floride pour y récupérer ses Noirs en cavale. La cession de la Floride aux Etats-Unis, par l'Espagne, en 1819, laisse le champ libre aux généraux américains. Les accrochages se poursuivent jusqu'en 1823. Repoussés par des adversaires supérieurs en nombre et en armement, soixante-dix chefs séminoles signent un traité de paix à San Augustine (Floride). En contrepartie d'annuités de 5.000 \$ pendant vingt ans et de la livraison de bêtes à cornes et d'outils agricoles, ils acceptent de se retirer au-dessous de la baie de Tampa, dans le sud de l'Etat. La seconde guerre résulte de la décision du président Andrew Jackson de se débarrasser de tous les Indiens du Sud-Est et de Floride (*Indian Removal Act*, 1830). Son intention de regrouper les Creeks et les Séminoles sur des terres communes se moque des différends entre les deux nations. Les Upper Creeks traditionalistes et leurs amis séminoles refusent en effet de vivre aux côtés de leurs pires ennemis, les Lower Creeks. En décembre 1835, des accrochages entre Blancs et Séminoles amorcent la plus longue et la plus coûteuse des trois guerres avec cette nation. Elle prendra fin en 1842 et coûtera vingt millions de dollars. Mille cinq cents soldats américains y laisseront leur vie. Les pertes séminoles sont inconnues<sup>30</sup>.

Le conflit qui hypothéquait l'avenir des Séminoles mettra en exergue les qualités manœuvrières de *Asi-Yoholo* ou *Assin-ye-O-La* que la phonétique américaine traduit par Osceola. Ses parents sont des Upper Creeks réfugiés en Floride. La haine d'Osceola pour les Américains décuple lorsque ceux-ci se saisissent de l'une de ses épouses pour la vendre en Géorgie. Sa peau très sombre, qu'elle tenait de son aïeul maternel, un Nègre marron, l'avait fait confondre avec une esclave en fuite<sup>31</sup>. Les 10.000 hommes que l'armée américaine engage en Floride, piétinent face à un adversaire qui le harcèle et se dérobe en terrain découvert. Le commandant du corps expéditionnaire américain,

<sup>28</sup> Terme des Antilles désignant les esclaves en fuite. Altération de l'hispano-américain « cimarron ».

<sup>29</sup> Welsh, *Seminole Colonization in Oklahoma*, pp. 77-82 ; Garbarino, *Seminole*, pp. 36, 38-40 ; Doran, *Population in Indian Territory*, pp. 492-507 ; Mc Reynolds, *Seminoles*, pp. 3-117, 23, 48, 53, 84, 90, 96, 106-7, 116, 134, 143, 166-7, 175, 179-82, 221; Katz, *Black Indians*, pp. 49-62.

<sup>30</sup> Tebeau, *A History of Florida*, p. 168; Mc Reynolds, *Seminoles*, pp. 118-137.

<sup>31</sup> Garbarino, *Seminole*, p. 49.

le général Thomas Jesup, recourt alors à la trahison. Le 23 octobre 1837, sous le fallacieux prétexte d'entamer des négociations, il attire Osceola et quatre-vingts de ses meilleurs guerriers dans un traquenard. Il les fait saisir, les déporte en Territoire Indien et confine Osceola à Fort Moultrie (Charleston). Il y décédera trois mois plus tard des suites d'une fièvre due à l'insalubrité de sa geôle. Sevrés de leurs meilleurs meneurs, les Séminoles tiennent bon jusqu'au printemps 1841. Le 14 août de l'année suivante, le gouvernement déclare que la guerre est terminée même si quelques nids de résistance subsistent dans les Everglades. Entre 1835 et 1842, l'armée fédérale déporte quatre mille Séminoles en Territoire Indien. Pour qu'ils ne s'évadent pas en cours de route, leur voyage s'effectue par bateau jusqu'en Arkansas<sup>32</sup>.

En arrivant en Territoire Indien, les réfugiés séminoles ont la sensation d'être plongés dans l'enfer. Ils avaient été les hôtes d'un pays continuellement ensoleillé où les fruits se tendent sous la main, où abondent le poisson et le gibier et où leurs vassaux noirs se chargeaient de faire pousser leurs récoltes. Leur nouvelle patrie ne leur offrait que des contrastes désolants: des hivers glacials et surtout la nécessité de travailler pour vivre. Leur indolence naturelle s'accommode mal de ces injonctions. Dans un premier temps, ce choc psychologique en immerge beaucoup dans la neurasthénie et en jette d'autres dans l'alcoolisme ou le banditisme. Le Traité de Fort Gibson, que la plupart des chefs séminoles n'avaient pas contresigné, leur attribuait un territoire propre entre les deux branches de la Canadian River. Toutefois, ces réfugiés se trouvaient sous la juridiction des Creeks qui s'étaient octroyé les meilleures terres. Fatalistes, les déportés séminoles se replient sur eux-mêmes chez les Creeks. En dépit de leurs affinités linguistiques, ces deux nations ne s'entendent guère. La terreur s'empare des Nègres séminoles quand les Creeks veulent les réduire en esclavage. En 1848, par exemple, l'Attorney général des Etats-Unis doit intervenir pour forcer les Creeks à relaxer 286 Séminoles dont la couleur de peau était trop foncée<sup>33</sup>.

En 1856, les démarches de John Jumper, le chef principal des Séminoles, et de George Manypenny, le commissaire aux Affaires indiennes, accordent enfin une autonomie territoriale aux Séminoles. Leur nouveau domaine territorial s'étire entre les branches supérieure et inférieure de la Canadian River. Les dispositions pécuniaires de ce traité dépassent les espérances des Séminoles les plus optimistes. Le gouvernement fédéral leur verse une indemnité de 98.000 \$ qui doit servir à financer leur future infrastructure scolaire, l'acquisition de matériel agricole et l'engagement d'une main-d'œuvre qualifiée<sup>34</sup>. Entre-temps, la troisième guerre séminole avait explosé à la suite du saccage injustifié d'un village indien par la milice floridienne. En décembre 1855, le chef Billy Bowlegs rameute ses guerriers et le cycle des représailles recommence. Trop peu nombreux pour résister efficacement, Bowlegs et ses guerriers déposent les armes en novembre 1857. Quelques mois plus tard, l'armée en débarque 165 en Territoire Indien. Dans le même temps, les derniers irrédentistes séminoles se retirent au plus profond des Everglades. Ils n'en réapparaîtront pas avant le début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>.

En dépit du pactole qui leur tombe du ciel, les Séminoles du Territoire Indien hésitent à prendre possession de leur nouvel espace territorial tant que le gouvernement

<sup>32</sup> Ibid, pp. 40-54 ; Welsh, *Seminole Colonization*, pp. 82-95 ; Tebeau, *History of Florida*, p. 168 ; Mc Reynolds, *Seminoles*, pp. 137-226.

<sup>33</sup> Foreman, *The Five Civilized Tribes*, pp. 226, 242-43, 267 ; Foreman, *Indian Removal*, p. 370 ; Carter, *Seminole Nation after Leaving Florida*, pp. 435-38 ; Mc Reynolds, *Seminoles*, pp. 244, 258-59, 261-63, 273.

<sup>34</sup> Carter, *Seminole Nation after Leaving Florida*, pp. 439-44 ; Kappler, *Indian Affairs: Laws and Treaties*, pp. 706-14, 756-63 ; Foreman, *The Five Civilized Tribes*, p. 276.

<sup>35</sup> Carter, *Seminole Nation after Leaving Florida*, pp. 435, 446-47 ; Welsh, *Seminole Colonization*, pp. 82-101 ; Tebeau, *History of Florida*, pp. 169-70 ; Mc Reynolds, *Seminoles*, pp. 243-288.

n'avait pas bâti leur agence. Quoique que celle-ci s'achève en 1859, les deux tiers des Séminoles n'ont toujours pas bougé. Considérant l'importance des sommes mises à leur disposition par rapport à leur petit nombre, ils auraient dû devenir les citoyens les plus riches de l'Ouest. En fait, ils n'aiment pas l'agriculture, malmènent leur sol, ne pratiquent pas l'assolement et ignorent l'usage de l'engrais. La fertilité naturelle de leurs terres compense, dans un premier temps, leurs négligences. Comme leurs bovidés errent en liberté, ils en perdent ou les Comanches leur en volent. Leurs carences et une soudaine sécheresse les mènent au bord de la famine en 1860. Les fonds qu'ils perçoivent pour promouvoir l'alphabétisation de leur peuple sont mal utilisés. De plus, les Séminoles ne ressentent pas la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'école. D'ailleurs, leur chef John Jumper ne sait ni lire ni écrire. De 1849 à 1859, la mission presbytérienne d'Oak Ridge est le seul établissement scolaire que leurs enfants fréquentent et ils ne sont pas une vingtaine<sup>36</sup>.

A l'instar des Creeks, le fonctionnement de la société séminole repose sur le village (*talw'a*). Lorsqu'ils débarquent en Territoire Indien, ils y transposent leurs anciennes coutumes. Les vingt-cinq villages qu'ils comptent en 1845 se réduisent bien vite à quatorze dont deux sont peuplés essentiellement de Noirs. Les autorités du village décident de tout et, comme chez les Creeks, la couleur des clans définit leurs compétences respectives: rouge pour la guerre, blanche pour la politique et l'économie. Un conseil de village administre les terres communes et décide des travaux d'intérêt général. Leur Grand Conseil constitue le seul organe exécutif où siègent les chefs des villages. Leur constitution étant orale, ils se perdent en palabres infécondes<sup>37</sup>. En 1860, la confortable aide pécuniaire dont bénéficient les Séminoles ne freine guère leur déliquescence morale, politique et financière. La moitié d'entre eux végète encore sous la fêrulle creek. En 1858, on ne recense que 2.060 Séminoles en Territoire Indien. En trente ans leur population avait diminué de 40 %<sup>38</sup>. La résignation des anciens guerriers d'Osceola vis-à-vis des prédateurs des Plaines reste stupéfiante. Les raids des Kiowas et des Comanches terrorisent les Séminoles qui, piètres cavaliers, ne les poursuivent jamais. Malgré quelques démarches pour recruter un escadron de police montée, les Séminoles subissent ces exactions plus qu'ils n'y réagissent<sup>39</sup>.

## LES CHEROKEES (cartes 1 et 5)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Cherokees (groupe linguistique des Iroquois) occupaient une partie du Tennessee, de la Géorgie, des deux Carolines et du Kentucky. L'irrépressible avance des Blancs vers l'Ouest provoque des conflits à l'issue desquels les Cherokees cèdent, morceau par morceau, des portions de leur territoire. En 1785, le Traité d'Hopewell met un terme à leurs hostilités avec les Etats-Unis et les ampute d'une partie de leurs terres. Refusant le voisinage des Blancs, un parti d'irréductibles émigre dans l'Ouest. En 1836, ils s'installent sur des terres vierges dans les futurs Etats de l'Arkansas et de l'Oklahoma. Pour s'y implanter, ils doivent en chasser les Osages. Durant les vingt-huit années qui suivent, d'autres fournées de Cherokees les y

<sup>36</sup> Græbner, *Pioneer Indian Agriculture*, pp. 232-48 ; Carter, *Seminole Nation after Leaving Florida*, pp. 439-40, 449-50 ; Foreman, *The Five Civilized Tribes*, pp. 239-41.

<sup>37</sup> Spoehr, *Oklahoma Seminole Towns*, pp. 377-80 ; Swanton, *Early History of the Creek Indians and their Neighbors*, pp. 269-70, 406, 412-14 ; Swanton, *Social Organization and Social Usages of the Indians of the Creek Confederacy*, 42<sup>d</sup> Annual Report ; Carter, *Seminole Nation after Leaving Florida*, pp. 450-52.

<sup>38</sup> US Senate, 35<sup>th</sup> Congress, 2<sup>d</sup> session. Executive Document number 51, p. 505.

<sup>39</sup> Richardson, *The Comanche Barrier*, pp. 28-30, 172-77 ; Carter, *Seminole Nation after Leaving Florida*, pp. 433-44, 451 ; Foreman, *Organization of the Seminole Light Horse*, pp. 340-44.

rejoignent. Ceux de l'Est les désignaient sous le nom de *Old Settlers* (premiers arrivants) ou *Western Cherokees*. En 1813, leur colonie devient si importante que le gouvernement fédéral juge nécessaire de leur envoyer un agent. Celui-ci arrive en plein conflit entre les Osages et les Cherokees. Trois ans plus tard, les efforts conjugués de cet agent et du gouverneur du Missouri apaisent temporairement les hostilités entre ces deux nations. Ils promettent aux Osages de les indemniser pour la perte des terres squattées par les Cherokees et de leur en céder de nouvelles dans l'ouest de l'Arkansas et le nord-ouest de l'Oklahoma.

Une paix sommaire s'installe en juillet 1816 à l'issue de longs pourparlers. Pour calmer les esprits, le gouvernement américain entame la construction de Fort Smith, sur l'Arkansas River. Le Congrès joua du reste sur les avantages qu'il concédait aux Cherokees occidentaux pour exhorter ceux de l'Est à les y rejoindre. Dans le courant de l'année suivante, quelque sept cents Cherokees supplémentaires débarquent dans l'Ouest. Ils y arrivent à temps pour appuyer leurs prédécesseurs dans leur nouveau conflit avec les Osages. Celui-ci se termine en septembre 1818, par un second traité qui confirme les droits des Cherokees dans cette région et attire une nouvelle vague de leurs frères de l'Est. D'après leur agent américain, les Cherokees occidentaux comptaient environ 6.000 âmes en 1819. Quand ceux-ci entament un troisième conflit avec les Osages, un nouveau contingent de Cherokees vient leur prêter main-forte. Pendant ce temps, Washington pressurait ceux de l'Est pour qu'ils abandonnent leurs terres. Répugnant à se fourvoyer dans une guerre perdue d'avance, les Cherokees orientaux lâchent encore du lest. En 1835, ils cèdent encore des portions de la Géorgie, de l'Alabama et du Tennessee. Ces concessions déclenchent un nouveau flux migratoire vers l'Ouest. Le Congrès se veut rassurant et il promet aux Cherokees orientaux de ne plus réduire leur domaine territorial. Ces belles paroles ne les convainquent qu'à demi parce que, dans le même temps, la Géorgie remuait ciel et terre pour se débarrasser d'eux. Pour motiver leur envie de s'emparer de leurs terres, la presse et les autorités géorgiennes nient obstinément leur évidente insertion dans la société américaine<sup>40</sup>.

C'est en 1821 que le sang-mêlé cherokee George Guess (ou Giss), plus connu sous le nom de Sequoyah, élabore un syllabaire tout à fait original permettant de reproduire les nuances de sa langue maternelle. Cette découverte propulse cette ethnie indienne de la préhistoire dans l'histoire en moins d'une décennie. A l'époque où les Indiens des Plaines usaient encore d'outils et de flèches en silex, les Cherokees codifient par écrit et dans leur propre langue, leurs lois et leurs traditions ancestrales. Ils ne plagèrent pas les Blancs, ils usèrent au contraire de leur propre génie pour préserver leur identité et leur culture en donnant une forme précise et définitive aux fluidités de leurs traditions orales. Le *Cherokee Phoenix* naît en 1828. La publication de ce premier journal en langue indienne contribue à leur développement culturel et économique. Bien avant l'arrivée des Blancs, les Cherokees avaient opté pour la sédentarité et avaient substitué, à leur ancienne autonomie clanique, un grand conseil que présidait un chef unique élu en son sein. Ce peuple manifesta sa soif d'évolution en s'inspirant de la technicité occidentale pour améliorer sa propre croissance économique sans pour autant renier sa culture originelle<sup>41</sup>.

L'épopée des guerres cherokees était révolue et cette société indienne rattrapait à grands pas ses vainqueurs d'hier dans les domaines économique et social. L'étroitesse

<sup>40</sup> Holm, *Cherokee Colonization*, pp. 60-66. Pour plus de détails sur l'histoire des Cherokees, des origines au Traité de New Echota, consulter Woodward, *The Cherokees* et Foreman, *Indian Removal; the Emigration of The Five Civilized Tribes*.

<sup>41</sup> Martin, *The Cherokee Phoenix* ; Goodpasture, *Paternity of Sequoyah*.

des relations entre les Américains et les Cherokees engendra un pourcentage assez élevé de métis avides de reconnaissance sociale. Notons cependant que ceux-ci ne se réclamaient pas moins de leur culture que de celle des Blancs. Comme les Indiens pratiquaient l'esclavage bien avant l'arrivée des Blancs, les Cherokees adoptent naturellement « l'institution particulière » de leurs voisins sudistes<sup>42</sup>. La découverte de veines aurifères en Géorgie allait jouer le rôle de détonateur. Que les Cherokees fussent ou non instruits indifférait les Sudistes de Géorgie. Ce que ceux-ci voulaient c'était les remplacer par des électeurs américains bon teint. L'afflux d'orpailleurs sans vergogne sur le sol cherokee provoque des heurts qui fournissent à l'assemblée géorgienne un bon prétexte pour édicter des lois visant à rétablir l'ordre. En fait, celles-ci rendent la vie impossible aux Indiens et nient leur existence en tant que nation. L'accession du Sudiste Andrew Jackson à la présidence des Etats-Unis précipite le drame. En 1830, le Congrès approuve sans réserve son « *Indian Removal Act* ».

A cette époque précise, les familles Ridge, Boudinot, Watie et Ross étaient les rostres de l'intelligentsia cherokee dans la mesure où leurs hommes avaient étudié dans les meilleurs collèges américains. Familiers de l'*Establishment*, ils renoncent à recourir aux armes et préfèrent l'affronter par le biais de ses propres institutions. Ils perdent leur premier procès contre la Géorgie, mais en 1831 la Cour Suprême rend un verdict qui annule les édits de cet Etat parce qu'ils relevaient de la compétence du gouvernement central. Le succès juridique des Cherokees s'arrête là. Le président Jackson refuse simplement de rendre exécutoires les conclusions de sa Cour Suprême<sup>43</sup>. L'impunité dont jouissent les colons géorgiens et leur milice jette de nouvelles cohortes d'émigrants cherokees sur les routes de l'Ouest. Rien qu'en avril 1832, six cents de ceux-ci s'embarquent sur des bateaux en partance pour Fort Smith, sur l'Arkansas River. L'inquiétude et l'incertitude qui taraudent la vie quotidienne des Cherokees de l'Est les scindent bientôt en deux factions pour longtemps irréconciliables.

Quoique n'ayant qu'un huitième de sang indien dans les veines, John Ross est, à cette époque, le chef suprême des Cherokees et il campe sur son refus de les emmener en Territoire Indien. Quant à la faction métissée, que manipulent les familles Major, Ridge, Watie et Boudinot, elle se montre plus réaliste. Si leur transfert dans l'Ouest ne les séduit pas plus que les autres, ils savent que la puissance militaire de l'Oncle Sam aura de toute façon raison de leur bon droit. En conséquence, ils ratifient le traité de New Echota le 29 décembre 1835, en l'absence des opposants non métissés de leur nation. Le gouvernement fédéral accepte cette décision d'une partie des Cherokees parce qu'elle sert ses desseins. Si ce traité stipule le paiement de cinq millions de dollars pour leurs terres géorgiennes, il leur en est déduit 500.000 en contrepartie d'un supplément de 323.000 hectares en Oklahoma. En revanche, le président Jackson leur offre 600.000 \$ de plus en compensation des quelques amendements qu'il impose au texte de ce traité<sup>44</sup>. John Ross et l'ensemble des Cherokees de pure race dénoncent l'illégalité de cette transaction. Leur protestation fait l'objet d'une motion que, le 18 mai 1836, le Sénat rejette de justesse par la majorité des deux tiers. Le droit et non la justice ayant terrassé John Ross et son parti, il leur restait à sauver les meubles en obtenant un fort dédommagement pour leur exode. La nation cherokee possédait en propre les terres situées sur son sol, mais leurs aménagements appartenaient à ceux qui les avaient effectués. Ross lutta jusqu'en 1838 pour proroger de deux ans le délai d'exécution du

<sup>42</sup> Halliburton, *Red over Blacks, Black Slavery among the Cherokee Indians* ; Davis, *Slavery in the Cherokee Nation*, pp. 1056-72.

<sup>43</sup> Dale et Litton, *Cherokee Cavaliers*, pp. 3-5 ; Holm, *Cherokee Colonization*, pp. 67-70.

<sup>44</sup> Kappler, *Indian Affairs*, pp. 439-49 ; Moulton, *John Ross and the Cherokee Removal Finances*, p. 342.

Traité de New Echota. Le Sénat lui alloua en définitive 6.647.067 \$ et ne voulut rien entendre au sujet du délai. Le temps n'était plus à la discussion car, sur ces entrefaites, l'armée avait envahi le territoire des Cherokees pour orchestrer leur expulsion<sup>45</sup>.

Washington avait chargé le général Winfield Scott de superviser cette migration qui s'étalerait sur 1.200 kilomètres. En septembre 1838, les Cherokees entament ce que leur mémoire collective évoque sous le nom de *Nuna dat Suhn'yi* (la Piste des Larmes). L'armée les parqua dans des camps sommaires et scinda les 16.000 émigrés en douze colonnes. Ils empruntent simultanément trois routes: l'une fluviale, les deux autres par la terre ferme via le Kentucky, l'Illinois, le Missouri et l'Arkansas. Entreprise à l'orée de l'hiver après une longue période de sécheresse, cette expédition dure quatre-vingts jours et fauche quatre mille de ses participants<sup>46</sup>.

Quand les douze mille survivants eurent gagné leur nouveau territoire, éclata une guerre civile opposant les métis de John Ridge aux conservateurs de John Ross, il leur fallait régler leurs comptes. Cette sanglante vendetta ne prit fin que par l'intervention personnelle du président James Polk en 1846. Les deux partis ne se réconcilièrent que pour la forme, concernés l'un et l'autre par la nécessaire relance de leur économie. Dans son *After the Trail of Tears*, William G. McLoughlin décortique avec beaucoup de précision cette période intermédiaire pendant laquelle les deux factions cherokees se livrèrent à une vendetta outrancière dans l'ombre et par les voies légales. Le trimestriel « *Chronicles of Oklahoma* » a notamment publié deux longs articles décortiquant les actions juridiques et judiciaires intentées par les deux chefs de file cherokees (Stand Watie et John Ross) pour venger leurs morts respectifs<sup>47</sup>.

La guerre civile américaine ravivera leurs passions. Les Cherokees de race pure priront le parti de l'Union parce que leurs frères métissés avaient opté pour la Confédération. Durant ces quatre ans de guerre, les deux factions s'infligèrent plus de dommages que ne leur en causèrent les troupes blanches du Nord et du Sud<sup>48</sup>.

L'implantation des Cinq Nations Civilisées en Territoire Indien se révéla néanmoins une réussite qui aurait pu donner le jour à une étonnante civilisation amérindienne si la guerre n'était pas intervenue. Cette réussite vaut surtout pour les Cherokees, les Choctaws et les Chickasaws. Leur génie créatif, leur pragmatisme et leur goût pour l'organisation se manifestèrent de la façon la plus remarquable. La Constitution cherokee de 1855 s'inspire de son homologue américain, dans sa forme mais non dans son contenu. Ce que nous appellerons l'assemblée législative cherokee comprenait deux branches: le Comité national et le Conseil national. Le premier se composait de deux membres élus pour quatre ans. Trois représentants des huit districts, élus pour deux ans, formaient le Conseil national. Le chef de l'Exécutif était le chef suprême de la nation. Il était élu pour quatre ans ainsi que le trésorier et les juges de leur Cour suprême et de leur Cour itinérante. Dans chaque district, un shérif cherokee élu pour deux ans assurait l'ordre. Que l'on ne s'y trompe pas, cette structure politique n'occidentalisa nullement les lois et les traditions cherokees, clairement libellées dans sa Constitution.

Le recensement national de 1860 fait apparaître un stupéfiant redressement de l'économie cherokee après les sombres années de son exode et de son conflit intérieur. Ce renouveau, les Cherokees le doivent à l'intensification de l'enseignement public et à la promotion de l'élevage, de l'agriculture et du commerce. En 1859, trente écoles de

<sup>45</sup> Moulton, *Cherokee Removal Finances*, pp. 342-43 ; Rutland, *Political Background of the Cherokee Treaty of New Echota*, pp. 405-6.

<sup>46</sup> Dale & Litton, *Cherokee Cavaliers*, pp. 14-16; Moulton, *John Ross and the Cherokee Removal Finances*.

<sup>47</sup> Ross, *Murder of Elias Boudinot* ; Foreman G., *Trial of Stand Watie*.

<sup>48</sup> Dale & Litton, *Cherokee Cavaliers*, pp. 18-55 ; Abel, *Indian as Participant in the Civil War*, vol. 1 à 3 passim.

différents niveaux dispensaient des cours à quinze cents enfants cherokees. Tous les professeurs, sauf deux, étaient des Cherokees formés au sein de leur nation ou dans des collèges anglo-américains<sup>49</sup>. Les manuels scolaires rédigés dans leur langue maternelle incitèrent beaucoup de familles cherokees à envoyer leurs enfants dans ces institutions parce que leur méconnaissance de la langue anglaise ne constituait plus un handicap. En raison de sa symbiose économique avec le Texas, l'Arkansas et le Missouri, les habitants du Territoire Indien intensifient la pratique de l'esclavage. Quelques données démographiques s'imposent. Lors de leur exode, les Cherokees comptaient une vingtaine de milliers d'individus. Quelques milliers d'entre eux restèrent dans l'Est et se retirèrent dans les terres que ne voulaient pas les colons américains. Le recensement de 1860 incluait ceux qui survécurent à la « Piste des Larmes », ceux qui se trouvaient déjà sur place à l'époque et les enfants nés entre-temps<sup>50</sup>.

Population du Territoire Indien en 1860 (voir carte 5) <sup>51</sup>					
Population indienne avant son transfert en Territoire Indien	Indiens en 1860	Blancs en 1860	Esclaves en 1860	Total en 1860 col. 2 à 4	
Cherokees .....	20.000 .....	21.000 .....	1.000 .....	4.000.....	26.000
Choctaws .....	19.000 .....	13.700 .....	800 .....	2.400 .....	16.900
Chickasaws.....	5.200 .....	4.300 .....	150 .....	1.000.....	5.450
Creeks.....	24.200 .....	13.600 .....	600 .....	1.500 .....	15.700
Seminoles .....	4.900 .....	2.600 .....	35 .....	1.000 .....	3.635
	73.300 .....	55.200 .....	2.585 .....	9.900 .....	67.685

## LES MISSIONNAIRES ET LES CINQ NATIONS

Selon que l'on soit chrétien ou athée, le sentiment que l'on éprouve pour l'action des missionnaires ne peut s'abstraire de sentiments violents. Nous visiterons donc les faits en essayant de les replacer dans leur contexte socioculturel. En Europe et dans les Amériques du XIX<sup>e</sup> siècle, la culture judéo-chrétienne dominait toutes les autres en matière d'enseignement. A cette époque, les infrastructures scolaires chrétiennes possédaient la supériorité que leur conférait la pratique de l'enseignement depuis que leurs Eglises tenaient en laisse la société occidentale. Même s'il s'avérait de qualité, l'enseignement chrétien s'accompagnait d'un endoctrinement d'autant plus péremptoire que ses maîtres s'adressaient à des civilisations qu'ils jugeaient primitives. Une tentative des missionnaires de s'immiscer dans la vie politique des Cinq Nations se manifeste quelques années avant la guerre civile. Par l'entremise de la classe dirigeante des Choctaws, les ministres protestants obtiennent d'insérer un article odieux dans la nouvelle Constitution de cette nation. « *Toute personne niant l'existence de Dieu ne pourra accéder à une fonction publique* »<sup>52</sup>.

Si les effets pervers de l'enseignement chrétien sur notre société appartiennent désormais au passé, il convient cependant de replacer cet enseignement dans le contexte

<sup>49</sup> Foreman, *Five Civilized Tribes*, p. 418-19.

<sup>50</sup> Certaines sources autorisées citent des chiffres contradictoires. Voir Wright, *Guide to the Indian Tribes of Oklahoma* ; Doran, *Population Statistics of XIX<sup>th</sup> Indian Population* et Holm, *Cherokee Colonization in Oklahoma*.

<sup>51</sup> Thornton (*Les Cherokees*, pp. 144-46) et Foreman (*Five Civilized Tribes*, pp. 418-19) démontrent que Doran a sous-estimé le chiffre de la population cherokee dans son *Population in Indian Territory*, p. 501.

<sup>52</sup> Debo, *Rise and Fall of the Choctaw Republic*, p. 61 ; Folsom, *Constitution and Laws of the Choctaw Nation*, pp. 28-29, 31-35.

qui nous intéresse. Les écoles catholiques et réformées étaient pratiquement les seules accessibles au XIX<sup>e</sup> siècle. Les Américains les plus honnêtes et les mieux disposés à l'égard des Indiens n'imaginaient donc pas qu'on puisse les soumettre à une meilleure scolarité. Hier comme aujourd'hui l'athéisme n'a pas bonne presse aux Etats-Unis.

Les articles, textes et mémoires repris sous rubrique<sup>53</sup> décrivent les moyens dont usèrent et abusèrent les ministres des cultes chrétiens pour manipuler leurs ouailles indiennes et lobotomiser ce qu'elles gardaient en elles de leur culture indigène. Néanmoins, il est réconfortant de savoir que beaucoup de Choctaws, de Chickasaws, de Creeks, de Séminoles et de Cherokees ne suivirent les disciples du Christ que pour apprivoiser les matières qui leur offraient les meilleurs débouchés économiques. Dans l'un des documentaires que TBS Productions consacra en 1993 aux Indiens des Etats-Unis, les propos de Verna Teller, mairesse du Pueblo d'Isleta (Nouveau-Mexique), traduisent l'ambiguïté culturelle des siens. « *La plupart de nos fêtes suivent le calendrier catholique mais c'est une hypocrisie. Nous avons simulé notre conversion pour survivre, c'est ainsi que nous avons pu sauver nos rites. Toutefois, aujourd'hui on peut se demander si, en route, nous n'avons pas oublié que nous faisons semblant* ». En définitive, nous ne saurons jamais dans quelle mesure le chantage des Eglises chrétiennes obéra les richesses du paganisme amérindien.

Suite et fin dans un prochain numéro : « *Les Cinq Nations dans la guerre civile* ». Cet article comprendra un bref historique des unités indiennes qui servirent l'Union et la Confédération ainsi que la nomenclature des unités texanes affectées en Territoire Indien.

## RECAPITULATION DES REFERENCES CITEES DANS LES NOTES

Les références faites aux « Chronicles of Oklahoma » sont mentionnées sous l'abréviation « C.O. »

- Abel A.A.: *The American Indian as Slaveholder and Secessionist*, Cleveland, 1919.  
 Bonniwell P.: *The Choctaw Nation on the Eve of the Civil War*, in C.O., vol. 54-1-1976.  
 Carr S.J.: *Bloomfield Academy and its Founder*, in C.O., vol. 2-4-1924.  
 Carter L.E.: *The Seminole Nation after Leaving Florida, 1855-1860*, in C.O., vol. 55-4-1977.  
 Clark B.: *Chickasaw Colonization in Oklahoma*, in C.O., vol. 54-1-1976.  
 Dale E.E. & Litton G.: *Cherokee Cavaliers, Forty Years of Cherokee Correspondence of the Ridge, Watie, Boudinot Family*, Norman, 1969.  
 Davis C.: *Education of the Chickasaws 1856-1870*, in C.O., vol. 15-4-1937.  
 Davis E.: *Early Advancement among the Five Civilized Tribes*, in C.O., vol. 14-2-36.  
 Davis J.B.: *Slavery in the Cherokee Nation*, in C.O., vol. 11-4-1933.  
 Debo A. : *Rise and Fall of the Choctaw Republic*, Norman, 1961.  
 Ibid : *The Road to Disappearance*, Norman, 1941.  
 DeRosier A.H.: *The Removal of the Choctaw Indians*, Knoxville, 1970.  
 Doran M.F.: *Population Statistics in Nineteenth Century Indian Territory*, in C.O., vol. 53-4-1975.  
 DuChateau A.P.: *Creek Nation on the Eve of the Civil War*, in C.O., vol. 52-3-1974.  
 Finney A.: *Dwight Mission, Cherokee Nation*, in C.O., vol. 12-1-1934.  
 Foreman C.T.: *The Choctaw Academy*, in C.O., vol. 9-4-1931.  
 Ibid : *Charity Hall, An Early Chickasaw School*, in C.O., vol. 11-33-1933.  
 Ibid : *Education among the Chickasaw Indians*, in C.O., vol. 15-2-1937.

<sup>53</sup> Carr, *Bloomfield Academy and its Founder* ; Davis, *Education of the Chickasaws 1856-1870* ; Davis, *Early Advancement among the Five Civilized Tribes* ; Finney, *Dwight Mission, Cherokee Nation* ; Foreman C.T., *The Choctaw Academy* ; *Charity Hall, An Early Chickasaw School* ; *Education among the Chickasaw Indians* ; Foreman M.M., *Reverend Stephens* ; Foreman, *Cherokee Missionary* ; Hiemstra, *Presbyterian Mission Schools among the Choctaws and Chickasaws, 1845-1861* ; Hinds, *Early Creek Missions* ; Knepler, *XVIII<sup>th</sup> Century Cherokee Educational Effort* ; Lewis, *Diary of a Missionary to the Choctaws* ; Morrison, *The Choctaw Mission to the American Board* ; Rout, *Early Missionaries to the Cherokees* ; Whipple, *Relations of the American Board of Commissioners for Foreign Missions to Slavery*.

- Ibid : *Organization of the Seminole Light Horse*, in C.O., vol. 34-3-1956.
- Foreman G. : *The California Overland Mail Route through Oklahoma*, in C.O., vol. 9-3-1931.
- Ibid : *Indian Removal: The Emigration of the Five Civilized Tribes*, Norman, 1933.
- Ibid : *The Five Civilized Tribes*, Norman, 1934.
- Ibid : *Trial of Stand Watie*, in C.O., vol. 12-3-1934.
- Foreman M.M.: *Reverend Stephens Foreman, Cherokee Missionary*, in C.O., vol. 25-1-1942.
- Garbarino M.S.: *The Seminole*, New York, 1989.
- Gibson A.M.: *The Chickasaw*, New York, 1991.
- Goodpasture A.V.: *The Paternity of Sequoia, the Inventor of the Cherokee Alphabet*, in C.O., vol. 1-2-1921.
- Graebner N.A. : *Pioneer Indian Agriculture in Oklahoma*, in C.O., vol. 23-2-1945.
- Ibid : *Provincial Indian Society in Oklahoma*, in C.O., vol. 23-4-1945.
- Green M.D.: *The Creeks*, New York, 1990.
- Hale D.K. & Gibson A.M.: *The Chickasaw*, New York, 1991.
- Halliburton J.: *Black Slavery in the Creek Nation*, in C.O., vol. 56-3-1978.
- Hiemstra W.: *Presbyterian Mission Schools among the Choctaws and Chickasaws, 1845-61*, in C.O., vol. 27-1-1949.
- Hinds R.: *Early Creek Missions*, in C.O., vol. 17-1-1939.
- Hitchcock E.A.: *A Traveler in Indian Territory*, Cedar Rapids, 1930.
- Holm T.: *Cherokee Colonization in Indian Territory*, in C.O., vol. 54-1-1976.
- Jordan H.G.: *Choctaw Civilization in Oklahoma*, in C.O., vol. 54-1-1976.
- Jennings J.: *Chickasaws and Earlier Indian Cultures of Northeast Mississippi*, in « Journal of Mississippi History », vol. 3-2-1941.
- Kappler C.J.: *Indian Affairs, Laws and Treaties*, Washington DC, vol. 2, 1904-1941.
- Katz W.L.: *Black Indians*, New York, 1997.
- Knepler A.E.: *XVIII<sup>th</sup> Century Cherokee Educational Effort*, in C.O., vol. 20-1-42.
- Knight O.: *Fifty Years of Choctaw Law, 1834 to 1884*, in C.O., vol. 31-1-1953.
- Lewis A.: *Diary of a Missionary to the Choctaws*, in C.O., vol. 17-4-1939.
- Litton G.: *Negotiations leading to the Choctaw-Chickasaw Agreement, January 1837*, in C.O., vol. 18-4-1939.
- Logsdon G.: *Oklahoma First Book*, in C.O., vol. 54-2-76.
- Martin R.G.: *The Cherokee Phoenix: Pioneer of Indian Journalism*, in C.O., vol. 25-2-1947.
- McKee J.O.: *The Choctaw*, New York, 1989.
- McLoughlin W.G.: *After the Trail of Tears, Cherokee struggle for Sovereignty 1839-1880*, Chapel Hill, 1994.
- Mc Reynolds E.C.: *The Seminoles*, Norman, 1957.
- Meserve J.B.: *Chief Opothleyahola*, in C.O., vol. 9-4-1931.
- Minges P.: *The Keetowah Society and the Advocacy of Religious Nationalism in the Cherokee Nation 1855-1867*, New York, 2003.
- Morrison W.B.: *The Choctaw Mission to the American Board*, in C.O., vol. 4-2-1926.
- Morton O.: *Early History of the Creek Indians*, in C.O., vol. 9-1-1931.
- Moulton G.E.: *Chief John Ross and the Cherokee Removal Finances*, in C.O., vol. 52-3-1974.
- Pilling J.C.: *Bibliography of the Muskogean Languages*, Washington, D.C., 1889.
- Richardson R.P.: *The Comanche Barrier to the South Plains Settlements*, Glendale, 1933.
- Roff J.: *Early Days in the Chickasaw Nation*, in C.O., vol. 13-2-1935.
- Ross A.: *The Murder of Elias Boudinot*, in C.O., vol. 12-1-1934.
- Routh E.C.: *Early Missionaries to the Cherokees*, in C.O., vol. 15-4-1937.
- Rutland R.A.: *Political Background of the Cherokee Treaty of New Echota*, in C.O., vol. 27-4-1949.
- Savage W.W. Jr.: *Creek Colonization in Oklahoma*, in C.O., vol. 4-1-1976.
- Silver J.: *Land Speculation Profits in the Chickasaw Cession*, in « Journal of Southern History », vol. 10-1944.
- Spoehr A.: *Oklahoma Seminole Towns*, in C.O., vol. 9-4-1931.
- Steady S.: *The Chickasaw Nation on the Eve of the Civil War*, in C.O., vol. 49-1-1971.
- Swanton J.R. : *Early History of the Creek Indians and their Neighbors*, Bureau of Ethnology, Bulletin 73.
- Ibid : *Social Organization and Social Usages of the Indians of the Creek Confederacy*, 42d Annual Report, Bureau of American Ethnology, Washington D.C., 1928.
- Ibid : *Social and Religious Beliefs and Usages of the Chickasaw Indians*, 44th Annual Report, Bureau of American Ethnology, Washington D.C., 1928.
- Taylor C.H. & Sturdevant W.C.: *Indiens d'Amérique du Nord*, Paris, 1992.
- Tebeau C.W.: *A History of Florida*, University of Miami, 1971.
- Thoburn J.B. & Holcomb I.M.: *A History of Oklahoma*, San Francisco, 1908.
- Thoburn J.B. & Wright M.H.: *Oklahoma, A History of the State and Its People*, vol. 2, Norman, 1929.
- Thoburn J.B.: *Centennial of the Chickasaw Migration*, in C.O., vol. 15-4-1937.
- Welsh L.: *Seminole Colonization in Oklahoma*, in C.O., vol. 54-1-1976.
- Whipple C.K.: *Relations of the American Board of Commissioners for Foreign Missions to Slavery*, N.Y., 1961.
- Woodward G.S.: *The Cherokees*, Norman, 1963.
- Wright M.H. : *The Removal of the Choctaw Nation to Indian Territory*, in C.O., vol. 6-2-1928.
- Ibid : *Brief Outline of the Choctaw and Chickasaw Nations in Indian Territory*, in C.O., vol. 7-4-1929.
- Ibid : *Guide to the Indian Tribes of Oklahoma*, Norman, 1951.